

Rapport de la commission « démolition station de pompage »

Relatif à la démolition de l'ancienne station de filtrage des eaux industrielles du site des anciennes Câbleries, préavis municipal no 2015-52

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Madame Claude Meylan, Messieurs Pierre-Yves Dénéreaz, Thierry Burnat, Bernard Morel, Emilien Kovaliv, Jérôme Ischi et, excusé, Monsieur Antonio Gatto s'est retrouvée le jeudi 28 mai 2015 à 18h00 à la salle sise au sous-sol de la maison de commune, en présence de Mme Isabelle Hautier, Syndique et Messieurs Yves Jauner et Pierre-André Ischi, municipaux ainsi que Messieurs Jean-Pierre Monachon et Daniel Rochat de la commission des finances.

L'ancienne station de filtrage des eaux industrielles du site des anciennes Câbleries appartient à la commune. Les pompes ont définitivement cessé de fonctionner en 2006. Depuis, cet endroit est devenu dangereux et a subi de nombreuses dégradations, tels que tags, vitres cassées, etc.

Pour rappel, le projet Fin de Moi qui devait occuper ces locaux après quelques travaux a été refusé par les différents services cantonaux.

Le présent préavis a pour but de proposer au Conseil communal la démolition de ce bâtiment.

Si ce préavis est accepté, les locaux seront vidés de leur matériel, les murs seront coupés à fleur le sol et le trou sera comblé par des matériaux broyés et de la terre. Les travaux de démolition sur le site du nouveau centre logistique de la société Planzer ayant déjà commencés, la Municipalité pourrait profiter des machines de chantier déjà sur place pour démolir la station de pompage à moindre frais. Une fois les travaux exécutés, la nature reprendra ses droits.

De plus, le canal amenant l'eau à l'ancienne station de pompage devra être obstrué.

Ce préavis sera financé par la trésorerie courante, il n'y aura donc aucune incidence sur le plafond d'endettement et le bâtiment étant démoli, il n'y aura plus aucune charge.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission, unanime, vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 2015-52 entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

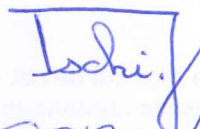
décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de démolition de l'ancienne station de de filtrage des eaux industrielles du site des anciennes Câbleries, sise au chemin de l'Islettaz, bâtiments ECA 833 A et B
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 51'000.- pour ces travaux
3. De financer cette dépense par la trésorerie courante
4. D'amortir le montant de CHF 51'000.- au maximum dès la fin des travaux

Penthaz, le 22 juin 2015.

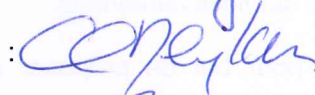
Le rapporteur : Jérôme Ischi

:



Les membres : Claude Meylan

:



Pierre-Yves Dénéreaz

:



Thierry Burnat

:



Bernard Morel

:



Emilien Kovaliv

:



Antonio Gatto

:

